cdg83
Arrivée n°
NUM2022-2377NUM
Enregistrée le 04/03/22

Commune de
SAINTE-ANASTASIE

MAIRIE DE STE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°77/2022

PORTANT TABLEAU AVANCEMENT ANNUEL DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ième CLASSE
ANNEE 2022

Olivier HOFFMANN, Maire de la Commune de SAINTE-ANASTASIE/ISSOLE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu l'arrêté n°74/2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion 2021-2027 après avis du comité technique en date du 17/12/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ième CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2022 :

NOM Prénom	Rang de classement	Grade actuel de l'agent	Promouvable à la date du
COLL Jennifer ép. PES	1	Adjoint Technique	01/01/2022

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

FAIT A STE-ANASTASIE/ISSOLE LE 01 MARS 2022
Le Maire
Olivier HOFFMANN

MAIRIE DE STE ANASTASIE-SUR-ISSOLE
VAR